

SÉRIE DE POLICY BRIEFS DU PROJET GROW AFRIQUE DE L'OUEST



Figure 1. Foyer traditionnel de production de sel sur le site Ramsar 1017

Autonomisation des femmes rurales et répartition des tâches ménagères dans les zones humides

RÉSUMÉ

L'autonomisation des femmes rurales dans les zones humides du Bénin est limitée par la répartition inégale des tâches ménagères et la charge des soins non rémunérés. Cette étude, menée dans le cadre du projet SEWomen, explore les facteurs influençant la répartition du travail domestique entre hommes et femmes dans 300 ménages ruraux de la commune de Ouidah. Les résultats montrent que le revenu de la femme, l'utilisation d'appareils électroménagers et l'âge du chef de ménage influencent la participation des hommes aux tâches ménagères, tandis que la charge des soins non rémunérés reste majoritairement supportée par les femmes. Ce Policy Brief propose des recommandations pour promouvoir une répartition plus équitable des responsabilités domestiques et encourager l'autonomisation des femmes rurales.

POINTS SAILLANTS

- Les femmes consacrent en moyenne 208 minutes par jour aux tâches ménagères, contre seulement 80 minutes pour les hommes, soulignant une répartition déséquilibrée des responsabilités domestiques.
- L'augmentation du revenu des femmes est associée à une diminution du temps consacré aux tâches ménagères, notamment pour celles dont le revenu contribue à plus de 50 % du budget familial.
- L'utilisation d'appareils ménagers facilite le partage des tâches, réduisant la charge de travail domestique des femmes.
- Les politiques proposées pour renforcer l'autonomisation des femmes incluent la sensibilisation au partage des tâches, l'amélioration de l'accès aux appareils électroménagers, et la création de centres de garde d'enfants pour alléger la charge des soins non rémunérés.

Introduction

Dans les zones rurales, les femmes consacrent une grande partie de leur temps à des tâches non rémunérées telles que la garde des enfants, le ménage et les soins familiaux. Cette inégalité dans la répartition des tâches domestiques limite leur participation au marché du travail et leur autonomie financière.

Cette étude explore les principaux déterminants du partage des responsabilités domestiques dans les zones humides de la commune de Ouidah, mettant en évidence les rôles du revenu des femmes, des appareils électroménagers et de la taille des ménages sur la dynamique des tâches ménagères.



MÉTHODOLOGIE

L'étude a été menée auprès de 300 ménages dans 10 villages ruraux de la commune de Ouidah. Des questionnaires ont été administrés aux ménages impliqués dans les activités économiques locales telles que la production de sel, le fumage de poisson, et le maraîchage. Les données ont été recueillies sur plusieurs facteurs

Échantillonnage et collecte de données

Des questionnaires ont été administrés aux femmes et aux hommes des ménages, impliqués dans des activités économiques locales comme la production de sel, le fumage de poisson et le maraîchage. Les données recueillies incluent le revenu de la femme, le statut matrimonial, l'âge du chef de ménage, et le temps alloué aux tâches domestiques par chaque membre du ménage.

Analyse de l'impact des appareils électroménagers et du revenu

Les réponses ont permis d'identifier le rôle des appareils électroménagers et des revenus des femmes sur le partage des tâches domestiques. L'analyse a été réalisée en utilisant des méthodes statistiques pour mesurer les relations entre ces facteurs et la répartition du travail domestique au sein des ménages. L'objectif était de quantifier l'impact du revenu féminin et de la technologie ménagère sur la participation des hommes aux tâches domestiques.



Figure 2. Une vendeuse de sel dans un marché à Ouidah

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les résultats révèlent que la répartition des tâches domestiques reste déséquilibrée, malgré l'apport économique des femmes dans le ménage.

Temps consacré aux tâches domestiques

Les femmes interrogées passent en moyenne 208 minutes par jour aux tâches domestiques, tandis que les hommes n'y consacrent que 80 minutes par jour. Ce déséquilibre est encore plus marqué dans les ménages à revenu faible, où les hommes sont moins impliqués dans les responsabilités domestiques. Cette situation montre l'impact limité de l'apport économique des femmes sur le partage des tâches, soulignant des normes de genre persistantes.

Facteurs influençant la répartition des tâches

Le revenu de la femme est un facteur influent dans la répartition des tâches domestiques : lorsque le revenu féminin couvre plus de 50 % des besoins du ménage, les femmes sont plus susceptibles de déléguer certaines tâches (Figure 2). Par ailleurs, l'utilisation fréquente d'appareils électroménagers contribue à alléger la charge des femmes, facilitant un partage plus équitable des responsabilités domestiques.

Enfin, les ménages dirigés par des chefs plus jeunes montrent une répartition plus égalitaire, en raison de normes sociales plus modernes et inclusives.

Charge des soins non rémunérés

Les soins non rémunérés restent majoritairement assurés par les femmes, en particulier dans les ménages avec de jeunes enfants. Près de 63 % des familles rapportent que la garde des enfants est une responsabilité féminine, bien que les femmes soient aussi engagées dans des activités économiques.

Cette double charge constitue un obstacle majeur à leur autonomisation et à leur pleine participation au marché du travail.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Pour encourager l'autonomisation des femmes rurales et réduire les inégalités dans la répartition des tâches domestiques, plusieurs actions politiques sont nécessaires.

Encourager la participation des hommes aux tâches domestiques

Il est essentiel de sensibiliser les communautés rurales à l'importance d'une répartition équitable des responsabilités domestiques. Des programmes de formation et de sensibilisation, en particulier pour les jeunes chefs de ménage, peuvent contribuer à briser les stéréotypes de genre et encourager les hommes à participer activement aux tâches domestiques. Cette approche permet de créer un environnement où les femmes peuvent se consacrer davantage à des activités génératrices de revenus.

Faciliter l'accès aux appareils électroménagers

Pour alléger la charge des tâches ménagères pour les femmes, les gouvernements pourraient offrir des subventions pour l'achat d'appareils électroménagers. En réduisant le temps consacré au travail domestique, ces équipements permettent un partage plus équitable des tâches et offrent aux femmes plus de flexibilité pour leur développement économique. De telles initiatives pourraient être intégrées dans les programmes de soutien aux ménages ruraux.

Développer des infrastructures de garde d'enfants

La création de centres communautaires de garde d'enfants subventionnés permettrait de réduire la charge des soins non rémunérés, offrant aux femmes une opportunité de se concentrer sur des activités économiques. Ces infrastructures communautaires peuvent être un levier pour l'autonomisation des femmes, en leur permettant d'accéder à des ressources et des formations professionnelles sans se soucier des soins familiaux.

Renforcer les droits économiques des femmes

Pour garantir l'autonomie économique des femmes, il est crucial d'améliorer leur accès aux services financiers et aux opportunités économiques. Des initiatives de microfinance et de formation professionnelle pourraient permettre aux femmes d'augmenter leurs revenus et de mieux subvenir aux besoins de leurs familles. En renforçant leur capacité financière, les femmes pourront également négocier une répartition plus équitable des tâches au sein du ménage.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- Padonou, E. A., et al. (2023). *Influence des facteurs socio-économiques sur la répartition des tâches domestiques dans les zones humides au Bénin*. Journal des Sciences Sociales et Humaines.
- FAO (2020). *Répartition des soins non rémunérés et égalité de genre en Afrique rurale*. Food and Agriculture Organization.
- ILO (2018). *Care work and care jobs for the future of decent work*. International Labour Organization.

IDENTITÉ DU PROJET

Nom du projet :

:Energie solaire et biotechnologie pour les femmes entrepreneurs du site Ramsar 1017 au Bénin (Référence No. 109625-001)

Coordonnateur :

Dr Ir. Élie PADONOU, Maître de Conférences, Laboratoire d'Ecologie Appliquée, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

Consortium

- Laboratoire d'Ecologie Appliquée (LEA), Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- École de Foresterie Tropicale (EForT), Université Nationale d'Agriculture (UNA), Bénin
- ONG CLIMA, Bénin

Plan de financement :

Le programme Croissance de l'économie et débouchés économiques des femmes (CEDEF/GrOW), accord de subvention avec le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) pour le projet no 109627 – 001

Durée : Janvier 2021 – Décembre 2023

Budget : 500 000 dollars canadiens (CAD)

Durée : Janvier 2021 – Décembre 2023

Budget : 500 000 dollars canadiens (CAD)

Pour plus d'informations

Dr Flaubert Mbiekop, Spécialiste de Programme Principal

Immeuble 2K Plaza, Route des Almadies, Dakar, Sénégal

P.O. Box 25121 CP10700 Dakar, Fann, Sénégal

Courriel : fmbiekop@crdi.ca

Série de Recherches GrOW Afrique de l'Ouest

La Série de Recherches GrOW Afrique de l'Ouest regroupe des recherches sur l'autonomisation économique des femmes en Afrique de l'Ouest. Elle fournit une base conceptuelle et empirique pour l'élaboration de politiques. Cette série est coordonnée par le Consortium pour la Recherche Économique et Sociale (CRES) et publiée par le Forum pour l'Autonomisation Économique des Femmes en Afrique de l'Ouest (FAUEFAO-www.fauefao.org).

Auteurs

- Élie **PADONOU**
- Maxime M. **OBE**
- Murielle **Zanou**
- Brice **SINSIN**

PARTENAIRES

